

Enquête relative à la pénurie de professionnels en protection de l'enfance

En juillet 2022, l'Uniopss et les Uriopss ont diffusé une enquête à leurs adhérents visant à faire un état des lieux des tensions pesant sur les établissements et services de protection de l'enfance en lien avec la pénurie de professionnels dans le secteur.



252 répondants assurant principalement :

- Des accueils d'enfants et de jeunes en structures collectives (63,9%)
- Des accompagnements en milieu ouvert/à domicile (63,1%)
- Des accueils de jeunes en logements diffus (42,9%)
- Des accueils de jour (24,2%)
- De l'accueil familial (21,8%)

Des répondants implantés dans **l'ensemble des régions** françaises.

Des établissements et services de protection de l'enfance **de taille très variable**, dont le nombre de professionnels théoriques varie de 2 ETP à plus de 1000 ETP

Un taux moyen de postes vacants s'élevant à 9%

Sur les 252 établissements et services ayant répondu à l'enquête, **95% déclarent rencontrer des difficultés de recrutement et/ou liées à des démissions.**

Le taux moyen de postes vacants (tous postes confondus) s'élève à 9% (contre 5% sur l'ensemble du secteur sanitaire, social et médico-social privé non lucratif selon le baromètre Fehap-Nexem réalisé début 2022), le taux médian à 8%. Les difficultés semblent accrues pour **les plus petits établissements et services** (moins de 25 ETP, soit 77 répondants). Le taux moyen de postes vacants s'y élève à 14%.

Les difficultés de recrutement concernent :

- Les éducateurs spécialisés (81% des répondants)
- Les moniteurs-éducateurs (56%)
- Les surveillants de nuit (33%)
- Les maîtresses de maison (25%)
- Les postes de direction, de cadres (25%)
- Les postes de secrétariat (24%)
- Les TISF (23%)
- Les éducateurs de jeunes enfants (23%)

Les vacances de postes concernent les travailleurs sociaux mais également les postes d'encadrement et de secrétariat (voir encadré ci-dessus). Les difficultés de recrutement se doublent **d'arrêts de travail des professionnels en poste et de démissions.**

Ces résultats illustrent un phénomène double :

- La pénurie touchant les métiers de l'accompagnement social et éducatif
- La très faible attractivité du secteur dans sa globalité, y compris pour des métiers administratifs et techniques

Des mesures palliatives pour atténuer les tensions

12% des établissements et services ayant répondu à l'enquête ont été **contraints de fermer les weekends ou plusieurs jours** au cours des derniers mois faute de professionnels. Les établissements concernés mobilisent des alternatives sur ces périodes de fermeture, notamment des accueils ponctuels

d'enfants dans d'autres unités ou structures et des retours en familles. Ces alternatives ont été et sont mobilisées y compris lorsqu'elles **ne correspondent pas au projet pour l'enfant et à ses besoins**.

Malgré les tensions, une large majorité des établissements et services assure une continuité d'accueil et d'accompagnement, en recourant à :

- Des professionnels en intérim (49% des répondants),
- Des recrutements de professionnels sans aucune formation,
- Des reports d'activité sur le reste de l'équipe, sans procéder à des recrutements de remplacement, au prix d'un nombre plus important d'enfants et de jeunes par professionnel (des taux d'encadrement de 1 pour 12 voire 1 pour 15 évoqués par plusieurs répondants),
- La mise en attente de tout nouvel accueil ou accompagnement.

Les établissements et services associatifs sont fortement mobilisés pour trouver des solutions à court terme et garantir une continuité d'accueil et d'accompagnement. Ces alternatives trouvées ne sont néanmoins pas satisfaisantes. L'Uniopss alerte sur les risques réels pesant sur la qualité de l'accompagnement, la sécurité des enfants, et la santé des professionnels surmobilisés. Ces pratiques, contraintes par le contexte actuel, tendent à s'inscrire dans la durée faute de solutions. Elles ne doivent en aucun cas devenir la norme.

Des associations mobilisées, à la recherche de solutions à moyen et long terme

Une très large majorité des établissements et services associatifs conduisent **des réflexions pour trouver des solutions à moyen et long terme à la pénurie de professionnels**. Ces réflexions sont parfois menées avec des Conseils départementaux (pour 28% des répondants) mais mobilisent à ce jour très peu les services de l'Etat (5,6% des répondants).

Plusieurs actions sont déjà mises en œuvre. Les associations portent des actions de communication, à travers des campagnes d'affichage ou de diffusion d'information sur les réseaux sociaux (pour les TISF et les assistants familiaux notamment), mais aussi en allant directement à la rencontre de potentiels professionnels via des forums de l'emploi, jobs dating ou encore « cafés découverte » ouvrant les portes de l'établissement. Plusieurs actions de promotion du travail social sont engagées dans les lycées et les centres de formation. De nombreux établissements et services développent l'apprentissage et l'accueil de stagiaires gratifiés. Certaines associations témoignent également de la création de plateformes de recrutement communes à plusieurs d'entre elles, ou encore de la mise en place de pôles mutualisés de remplaçants.

Bien qu'importantes, nos adhérents alertent sur l'insuffisance de ces initiatives. **Des actions de plus grande ampleur concernant les conditions de travail sont nécessaires et urgentes :**

- Une revalorisation salariale pour l'ensemble des professionnels de la protection de l'enfance, incluant les fonctions d'encadrement, administratives et techniques
- Une meilleure connaissance des métiers de l'enfance et de la protection de l'enfance du grand public, et une reconnaissance du caractère essentiel du travail éducatif
- La définition de taux et normes d'encadrement dans les établissements et services de protection de l'enfance afin de permettre aux professionnels d'exercer dans le respect de la qualité des accompagnements, de garantir une meilleure qualité de vie au travail (rythme allégé le week-end notamment), et d'éviter des phénomènes de concurrence avec d'autres secteurs perçus comme moins contraignants
- Une augmentation des moyens relatifs à la pédopsychiatrie et à la santé des enfants et des jeunes, les équipes éducatives étant aujourd'hui mises à mal par des situations complexes ne trouvant aucune réponse adaptée.

- La mise en place de cellules locales de travail regroupant les conseils départementaux, les services de l'Etat et les associations, afin de trouver des solutions communes mais également de mieux identifier et anticiper les besoins.